



BACCALAURÉAT 2021

**Questions - réponses
> baccalauréat 2021**

education.gouv.fr/bac2021

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



Sommaire

Qu'est-ce que la réforme du baccalauréat et du lycée1

1. Quels sont les élèves concernés par la réforme ? 1
2. Pourquoi cette réforme ? 1
3. Quelles sont les nouveautés introduites par la réforme des baccalauréats général et technologique ? 1
4. Qu'est-ce que cela change au lycée général et technologique ? 2
5. En quoi le nouveau bac prépare-t-il mieux les élèves au supérieur ? 2

Les épreuves du nouveau baccalauréat3

6. En quoi consiste le contrôle continu ? 3
7. Quelles disciplines sont évaluées en contrôle continu ? 3
8. Pourquoi une épreuve terminale de philosophie pour tous ? 4
9. Les sujets de philosophie sont-ils les mêmes pour tous les bacheliers ? 4
10. En quoi consiste la nouvelle épreuve orale terminale ? 4
11. Quel est l'intérêt d'une épreuve orale finale ? 5
12. Une épreuve orale ne risque-t-elle pas de créer des discriminations sociales ? 5
13. Comment l'élève choisira-t-il le sujet de son oral ? 5
14. Le rattrapage est-il maintenu ? 5

Scolarité des élèves au lycée6

15. A quel moment doit-on choisir entre la voie générale et la voie technologique ? 6
16. Qu'est-ce qui change en 2^{nde} dès la rentrée 2018 ? Qu'est-ce que le « test de positionnement » passé en début de 2^{nde} ? 6
17. Les séries sont-elles maintenues en voie technologique ? 6
18. Les disciplines non-linguistiques enseignées en langue étrangère (DNL et sections internationales) sont-elles maintenues ? 7

Modalités d'organisation7

19. Les années du lycée sont-elles toujours organisées en trimestres ? 7
20. Est-ce que la nouvelle formule du baccalauréat modifie la date de fin des cours ?.. 7
21. La nouvelle organisation des enseignements risque-t-elle d'alourdir le fonctionnement des lycées ? 7
22. Est-ce que la charge de correction des enseignants est alourdie ? 7

Qu'est-ce que la réforme du baccalauréat et du lycée

1. Quels sont les élèves concernés par la réforme ?

La réforme concerne **les élèves qui sont actuellement en 3^{ème}**, et qui rentrent en 2^{nde} en septembre 2018. La première session du nouveau baccalauréat général et technologique aura lieu en 2021.

2. Pourquoi cette réforme ?

La réforme du baccalauréat général et technologique vise à renforcer le baccalauréat, diplôme national de fin d'études secondaires et premier grade de l'enseignement supérieur. La réforme répond à quatre objectifs.

Elle simplifie l'examen, qui est devenu trop complexe. Les élèves passent aujourd'hui entre 12 et 16 épreuves selon leur parcours.

Elle redonne du sens et de la force à l'examen pour permettre aux élèves de mieux préparer leur réussite future dans l'enseignement supérieur. En effet, aujourd'hui, 60% des étudiants échouent en licence, ce qui n'est pas acceptable.

Elle permettra de mieux valoriser le travail des élèves. L'examen tiendra compte du travail de l'élève durant sa scolarité en 1^{re} et en terminale alors qu'aujourd'hui celui-ci joue son baccalauréat sur une seule semaine.

Elle accompagnera mieux les lycéens dans la conception de leur projet d'orientation en leur offrant des heures dédiées à l'orientation et en leur donnant une plus grande liberté dans le choix des enseignements qui les passionnent.

Pour en savoir plus

http://cache.media.education.gouv.fr/file/BAC_2021/00/0/DP_BAC_BDEF_web_898000.pdf

3. Quelles sont les nouveautés introduites par la réforme des baccalauréats général et technologique ?

Le baccalauréat **comprend 5 épreuves terminales** resserrées qui comptent pour **60 % de la note finale**.

- **4 épreuves en terminale** (2 de spécialités, 1 épreuve de philosophie, un oral final)
- **1 épreuve anticipée de français** en 1^{ère} (écrit et oral).
- Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.

Le baccalauréat comprend **une part de contrôle continu** qui représente **40 % de la note finale**.

- **10 % pour la prise en compte des bulletins** de 1^{ère} et de terminale dans l'ensemble des disciplines pour encourager la régularité du travail des élèves.

- **30 % pour des épreuves communes de contrôle continu** organisées dans les établissements pendant les années de 1ère et de terminale afin de valoriser le travail des lycéens.

4. Qu'est-ce que cela change au lycée général et technologique ?

- La classe de seconde reste commune à la voie générale et technologique. A la rentrée 2018, la classe de seconde ne connaît pas de transformation. Des ajustements permettent d'installer l'état d'esprit de la réforme.
- Pour le cycle terminal de la voie générale :
 - o **Fin des séries L, ES, et S.**
 - o **Tous les lycéens suivent les mêmes enseignements communs** (Français, philosophie en terminale, Histoire-géographie, enseignement moral et civique, deux langues vivantes, éducation physique et sportive, enseignement scientifique).
 - o **Tous les élèves choisissent 3 enseignements de spécialités** (4h chacune) en première puis approfondissent 2 disciplines de spécialités (6h chacune) en terminale.
 - o **Les élèves qui le souhaitent peuvent choisir 1 enseignement optionnel** (3h) en première auquel peut s'ajouter un second en terminale (3h).
- Pour le cycle terminal de la voie technologique
 - o Tous les lycéens suivent désormais les mêmes enseignements communs.
 - o Les séries ne sont pas modifiées car elles ont été rénovées récemment..
 - o Les élèves suivent 2 ou 3 enseignements de spécialités en 1^{ère} puis 2 en terminale avec des horaires déterminés en fonction de chaque domaine technologique. La réalisation d'un projet par l'élève est au centre de la formation.

5. En quoi le nouveau bac prépare-t-il mieux les élèves au supérieur ?

En préparant le baccalauréat, les élèves travaillent ce qui les fera réussir dans le supérieur. Mieux accompagné depuis la classe de 2nd, l'élève peut alors progressivement construire son parcours en choisissant les disciplines qui correspondent à ses goûts et à ses aspirations:

- **Dès la classe de seconde,**
 - o **un test de positionnement** permet aux élèves d'identifier leurs acquis et leurs besoins en maîtrise de la langue française et en mathématiques.
 - o **c'est la première étape de l'accompagnement personnalisé qui permet aux élèves de** renforcer leurs compétences en mathématiques ainsi qu'en expression écrite et orale, compétence décisive dans les études supérieures et dans le monde professionnel.
 - o **un temps dédié à l'orientation** permet aux lycéens d'être accompagné dans la conception de leur projet.
- **En première et en terminale,** le temps dédié à **l'orientation** permettra aux élèves d'affiner leur projet pour l'enseignement supérieur. En terminale, les élèves auront deux professeurs principaux pour être accompagnés dans leur parcours vers l'enseignement supérieur.

- **Les enseignements de spécialité** permettent aux élèves d'acquérir des connaissances approfondies dans les disciplines qu'ils ont choisies.
- **Les programmes d'enseignement sont renouvelés**, dans une logique d'exigence disciplinaire et de prise en compte des enjeux contemporains (numérique, humanités, transition énergétique...). De nouveaux enseignements apparaissent : un enseignement scientifique commun à tous en 1^{ère} et en Terminale, des enseignements de spécialité au choix et des enseignements optionnels.

Les épreuves du nouveau baccalauréat

6. En quoi consiste le contrôle continu ?

L'introduction d'une part de contrôle continu dans le baccalauréat permet de valoriser la régularité du travail du lycéen en 1^{ère} et en terminale.

Le **contrôle continu** représente **40 % de la note finale**.

- **10 % pour la prise en compte des bulletins de 1^{ère} et de terminale** dans l'ensemble des disciplines pour encourager la régularité du travail des élèves.
- **30 % pour des épreuves communes de contrôle continu** organisées pendant les années de 1^{ère} et de terminale pour valoriser le travail des lycéens.

Les épreuves communes de contrôle continu sont nouvelles mais leur organisation s'appuie sur le savoir-faire et l'expérience des chefs d'établissements et des professeurs pour préparer les élèves au baccalauréat, elles ne constituent donc pas un facteur de désorganisation.

- il s'agit de **devoirs ou d'exercices sur table sur le modèle des contrôles communs ou des bacs blancs actuels** ;
- **les établissements décident des modalités d'organisation dans le cadre de périodes (2 périodes en 1^{ère} et 1 période en terminale) qui laisseront un temps suffisant d'acquisition et d'apprentissage pour les élèves** (pas de dates imposées au niveau national).
- les sujets, exercices ou énoncés proposés pour les épreuves communes seront issus d'une **banque nationale numérique**, conçue par l'Education nationale, avec des barèmes nationaux ;
- les **copies sont anonymisées** ;
- les copies sont **corrigées par d'autres professeurs** de l'établissement (comme cela se pratique déjà aujourd'hui pour les « bacs blancs ») ;

Ces nouvelles modalités permettent donc d'assurer l'équité entre les lycéens et le caractère national de l'examen.

7. Quelles disciplines sont évaluées en contrôle continu ?

Avec la prise en compte des **bulletins scolaires**, toutes les disciplines étudiées par les lycéens sont prises en compte dans la note finale à hauteur de 10 %.

Les épreuves communes de contrôle continu concernent les disciplines qui ne sont pas évaluées dans les épreuves terminales du baccalauréat, soit :

- **En voie générale** : Histoire-géographie, Langue vivante A, Langue vivante B et le nouvel enseignement scientifique ainsi que le 3^{ème} enseignement de spécialité choisi par le candidat en 1^{ère} qui n'est plus poursuivi en terminale et ne donne donc pas lieu à une épreuve terminale.
- **En voie technologique** : Histoire-géographie, Langue vivante A, Langue vivante B, Mathématiques, et les enseignements de spécialité suivis uniquement en classe de première.

Dans les deux voies, l'éducation physique et sportive reste évaluée comme aujourd'hui en cours de formation et ne donne donc pas lieu à des épreuves communes

8. Pourquoi une épreuve terminale de philosophie pour tous ?

La philosophie interroge l'ensemble des savoirs et des pratiques. C'est pourquoi elle s'adresse à tous les élèves, quel que soit leur parcours au lycée général et technologique. Discipline de formation de l'esprit, école d'ouverture et de rigueur, la philosophie aide les élèves à comprendre le monde dans lequel ils vivent, à penser la place qu'ils y occupent, à donner un sens aux savoirs et aux expériences acquis dans le cours de leurs études. Développant l'autonomie et l'usage réglé de la liberté, elle prépare les élèves à toutes les études supérieures. C'est enfin une pièce maîtresse du rituel républicain, qui fait la force du baccalauréat. Pour toutes ces raisons qui lui confèrent une dimension universelle, la philosophie est une épreuve terminale pour tous.

9. Les sujets de philosophie sont-ils les mêmes pour tous les bacheliers ?

L'épreuve de philosophie de la voie générale est commune à tous les élèves, quels que soient leurs choix de spécialités.

Les élèves qui souhaitent approfondir cette discipline peuvent le faire dans le cadre d'un enseignement qui fait l'objet d'une épreuve dédiée en terminale.

Les élèves de la voie technologique auront des sujets spécifiques, en fonction de leur série.

10. En quoi consiste la nouvelle épreuve orale terminale ?

L'oral final porte sur **un projet pouvant être travaillé dès la classe de première et poursuivi en classe de terminale** sur un thème donné **dans les disciplines de spécialité de l'élève**.

L'épreuve dure **20 minutes** comprend :

- **une présentation personnelle du projet** qui est adossé à un ou deux des enseignements de spécialité choisis par le candidat ;
- **un échange avec le jury** mené à partir de la présentation du projet, permettant d'évaluer la capacité du candidat à analyser en mobilisant les connaissances acquises au cours de sa scolarité, notamment scientifiques et historiques.

- Les élèves de la voie technologique passent cette épreuve dans les mêmes conditions, mais avec un coefficient renforcé, pour tenir compte de l'importance du projet dans cette voie

11. Quel est l'intérêt d'une épreuve orale finale ?

S'exprimer dans un français adapté et précis, être capable de soutenir une idée et d'argumenter constituent des compétences indispensables dans la vie personnelle et professionnelle. L'école doit préparer tous les élèves à acquérir une bonne maîtrise de l'usage de l'oral.

12. Une épreuve orale ne risque-t-elle pas de créer des discriminations sociales ?

Parce que l'aisance à l'oral peut constituer un marqueur social, il convient justement d'offrir à tous les élèves l'acquisition de cette compétence.

C'est pourquoi l'expression orale est travaillée à l'école, au collège et pendant les trois années de lycée.

A l'entrée en 2^{nde}, le test de positionnement permettra à chacun de repérer ce qui lui est nécessaire pour progresser en se concentrant sur les méthodes de l'oral, notamment grâce à l'accompagnement personnalisé.

L'oral est également travaillé en 1^{ère} et en terminale dans le cadre des différentes disciplines, notamment les spécialités, grâce à des modes pédagogiques qui intégreront cette nouvelle ambition.

13. Comment l'élève choisira-t-il le sujet de son oral ?

L'épreuve orale s'appuie sur un projet mené par l'élève depuis la classe de première, en lien avec ses disciplines de spécialité. Ses professeurs de disciplines de spécialité l'aideront à choisir son sujet.

14. Le rattrapage est-il maintenu ?

Oui. Les élèves obtenant une note égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20 au baccalauréat peuvent demander un rattrapage.

Il consiste en deux **épreuves** orales dans les disciplines que le candidat choisit parmi celles qui ont fait l'objet d'une épreuve terminale : français, philosophie, l'une ou les deux disciplines de spécialités suivies en terminale. Les notes obtenues se substituent aux notes initiales dans ces disciplines, et le jury recalcule la note globale à l'examen en en tenant compte de ce nouveau résultat.

Scolarité des élèves au lycée

15. A quel moment doit-on choisir entre la voie générale et la voie technologique ?

Le choix d'orientation entre la voie générale et la voie technologique se fait à la fin de la classe de 2^{nde}. Le choix de la série pour la voie technologique et des enseignements de spécialité pour la voie générale se fait au même moment. Les élèves qui, dès la seconde, souhaitent découvrir des enseignements technologiques peuvent en choisir un enseignement optionnel.

Deux séries du baccalauréat technologique font exception : il existe une 2^{nde} spécifique pour les séries TMD (Techniques de la Musique et de la Danse) et STHR (Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration). Les élèves qui veulent rejoindre ces séries doivent donc faire leur choix dès la fin de la classe de 3^{ème}.

16. Qu'est-ce qui change en 2^{nde} dès la rentrée 2018 ? Qu'est-ce que le « test de positionnement » passé en début de 2^{nde} ?

La classe de 2^{nde} générale et technologique est commune aux deux voies générale et technologique ; elle reste « indifférenciée ».

En 2018, la 2^{nde} connaît des évolutions destinées à installer l'état d'esprit du baccalauréat 2021.

- Avant le mois d'octobre, chaque élève passe un **test de positionnement** qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins en maîtrise de la langue française et en mathématiques. Les résultats sont anonymes, confidentiels et uniquement partagés avec les professeurs concernés, et avec les familles.
- **C'est la première étape de l'accompagnement personnalisé qui leur permet de consolider leur** maîtrise de l'expression écrite et orale, essentielle dans la vie personnelle, professionnelle et dans la poursuite d'études supérieures.
- **Un temps dédié à l'orientation** permet aux lycéens d'élaborer leur projet d'orientation qui peuvent ainsi envisager soit une série technologique soit ses spécialités dans la voie générale.

17. Les séries sont-elles maintenues en voie technologique ?

Oui. Les séries sont maintenues en voie technologique. Elles ont été rénovées récemment.

En fin de 2^{nde}, les élèves doivent choisir leur série parmi :

- STMG Sciences et technologies du management et de la gestion
- ST2S Sciences et technologies de la santé et du social
- STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STL Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués

Les séries STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) et TMD (techniques de la musique et de la danse) sont choisies par les élèves dès la fin de la classe de troisième.

18. Les disciplines non-linguistiques enseignées en langue étrangère (DNL et sections internationales) sont-elles maintenues ?

Les disciplines, autres que celles de langues vivantes, dispensées dans une langue étrangère (dites disciplines non linguistiques – DNL) sont développées, comme la mobilité internationale des élèves. Un plan « langues vivantes », qui va se déployer en trois ans, permettra à tous les élèves de passer une certification en langue étrangère reconnue au niveau européen.

Modalités d'organisation

19. Les années du lycée sont-elles toujours organisées en trimestres ?

Oui, le rythme de l'année est maintenu avec trois trimestres en première et trois en terminale. Les lycées qui organisent leurs années en semestres peuvent continuer à le faire.

20. Est-ce que la nouvelle formule du baccalauréat modifie la date de fin des cours ?

La date de fin des cours est proche de la date actuelle pour les élèves de terminale. L'épreuve de philosophie et l'oral final a lieu à la fin du mois de juin.

Le fonctionnement des établissements est donc moins perturbé par l'organisation des épreuves finales du baccalauréat, ce qui permet de rendre du temps d'apprentissage aux élèves de 2^{nde} et de 1^{ère}.

21. La nouvelle organisation des enseignements risque-t-elle d'alourdir le fonctionnement des lycées ?

Non, la suppression des séries dans la voie générale donnera aux établissements une plus grande liberté dans l'organisation des classes et l'importance des enseignements communs dans l'emploi du temps des élèves en assurera la cohésion.

22. Est-ce que la charge de correction des enseignants est alourdie ?

Les épreuves de contrôle continu remplacent les « bacs blancs » déjà organisés aujourd'hui dans les lycées.

L'allègement du contrôle terminal permet de répartir les corrections sur l'ensemble du cycle afin d'éviter une charge de travail cumulée au mois de juin de terminale.